

3

EXTRAICT DES REGISTRES  
de Parlement.



N T R E Maistre Pierre Godin & Michel Mathe, Estienne Vvarnier & Michel Godin garennier des bois des Evesché & Comté de Beauvais appellans d'un decret de prise de corps & adjournement à trois briefs jours. Decerné par Maistre Robert Darry Lieutenant general, Civil & Criminel au bailliage & siege Presidial de Beauvais le quatriesme Janvier mil six cens un & de tout ce qui s'en est ensuivy, comme de Juge incompetent & Messire René Potier Evesque & Comte de Beauvais, Vidame de Gerberoi, Pair de France demandeur en intervention avec lesdits Godin & consors, suivant la requeste du dix-huictiesme Aoust mil six cens trois d'une part. Et Maistre Robert Darry Lieutenant general audit Bailliage. Et Maistre Loys Henriot Substitut du Procureur general du Roy audict Bailliage intimez en leurs privez noms d'autre. Et encore ledit sieur Evesque demandeur en requeste par lui présentée le vingtiesme Decembre mil six cens cinq d'une part. Et lesdits Darry & Henriot deffendeurs d'autre. V E U par la Cour lesdits decret & adjournemens dont est appel arrest du vingt-deuxiesme jour d'Aoust six cens trois, par lequel les parties auroient esté appointées au Conseil, bailleroient les appellans & intervenans leurs causes d'appel & responces à icelles, lesdictes requestes deffenses appointemens en droit & jointz, escritures & productions desdictes parties tant sur ledict appel que requestes, renonciation de fournir de contredits par lesdits appellans, & jointz, forclusion de fournir par lesdits Darry & Henriot conclusions du Procureur general du Roy, ce que lesdites

A ij

3370 B  
Contre la prevention  
en matiere Criminelle

B. 7<sup>bre</sup> 1608.

arrest portant defenses  
d'entreprendre par  
prevention en jere  
instance, par appel  
ny autrement des  
delits commis au  
Ressort des justices  
des eanté de Beauvais  
Et vidame de Gerberoy  
Et des Signeuries  
en dependantes

